

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 4 Avril 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur BIREMBAUT Bernard (*pouvoir à Madame MIRASOLA*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Monsieur AUDIN*), Monsieur HOCHART (*pouvoir à Madame GAJDA*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame THOMAS*).

Absents excusés : Monsieur TONNEAU, Madame DANDOIS.

Absents : Monsieur BRAILLY, Monsieur VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 3/10 : AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT. Clôture de l'Autorisation de Programme n° 2016-007 dédiée aux aménagements de la rénovation urbaine du Nouveau Monde.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

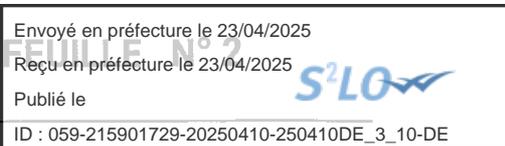
Dans le cadre du projet de Rénovation Urbaine du Nouveau Monde, la Ville s'est engagée dans un programme de rénovation et de requalification des espaces publics, dont la première phase concernait le bouclage des rues Merrheim et Dussoubs.

Par délibération n° 5 du 29 Février 2016, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir une autorisation de programme (n° 2016-007) pour financer le projet de rénovation urbaine du Quartier du Nouveau Monde.

Par délibération n° 3/3 du 11 Avril 2024, l'autorisation de programme n° 2016-007 a été réajustée afin de terminer de payer les études de maîtrise d'œuvre devant préfigurer les travaux d'aménagement des espaces publics du quartier et notamment sur l'îlot Basly.

Ces derniers mandatements étant réalisés et les travaux relatifs aux aménagements de l'îlot Basly ayant été intégrés à l'AP n° 2023-017 « NPNRU-Aménagements », il convient aujourd'hui de clôturer l'autorisation de programme n° 2016-007 qui n'a plus vocation à perdurer et d'arrêter les montants définitifs de celle-ci comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Travaux	1 288 271,18€	1 059 106,35€
Honoraires	418 487,24€	0,00€
Acquisitions Foncières	340 076,00€	0,00€
TOTAL	2 046 834,42€	1 059 106,35€



Au vu de ces éléments, il est donc proposé à l'Assemblée :

- **DE CLÔTURER** l'Autorisation de Programme n° 2016-007 relative aux aménagements de la Rénovation Urbaine du Nouveau Monde.

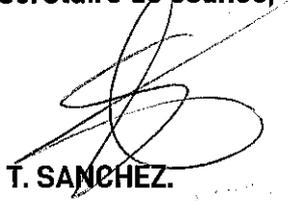
L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 28 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.

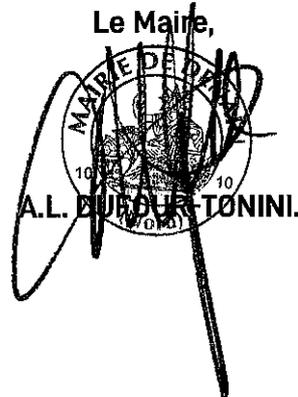
Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,



T. SANCHEZ.

Le Maire,



A.L. DUBOURG-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....